

Theo : énorme, 6 casseurs condamnés n'auront pas de détention d'armes pendant... un an

écrit par Christine Tasin | 10 février 2017

On hallucine totalement.

6 casseurs, 6 petite barbares ayant monté des guet-apens contre la police jugés en comparution immédiate, sont condamnés à 6 mois ferme (sans mandat de dépôt, donc ils sont ressortis les mains dans les poches immédiatement) avec interdiction de porter ou détenir une arme pendant un an !

C'est Loïc Lecouplier, du syndicat Alliance, qui le raconte (à partir de la minute 8), en réponse à une question de la journaliste parlant d'une justice à deux vitesses (elle a osé... comparant les casseurs jugés en comparution immédiate et le policier accusé de viol qui sera jugé dans un certain temps et même un temps certain).

Loïc Lecouplier est affolé, scandalisé et révolté, et nous avec.

Dans un an, ces petites crapules pourront s'inscrire dans un club de tir, acheter une arme de catégorie B, demander une autorisation de détention pour une arme de catégorie C... et se balader avec leur batte de baseball.

Hallucinant. Désolée pour la répétition, mais ce qui se passe dans notre pays après le passage des Hollande, Taubira et leur clique dépasse l'imagination.